



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4499

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Buire - Réalisation du tronçon nord de la rue Guillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4499**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Buire - Réalisation du tronçon nord de la rue Guillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 20 octobre 2003, le Conseil de communauté a approuvé les dossiers de création et de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Buire à Lyon 3°, ainsi que le projet du programme des équipements publics (PEP).

Par délibération en date du 10 mai 2004, le Conseil de communauté a approuvé le PEP de la ZAC, le dossier de réalisation modifié, la passation d'une convention d'aménagement avec la société à action simplifiée (SAS) Buire aménagement et la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, d'une infrastructure primaire correspondant à la voie nouvelle reliant l'avenue Félix Faure à la rue Abbé Boisard, pour un coût prévisionnel de 640 000 € TTC.

Le programme global de constructions, en voie d'achèvement, se développe sur environ 140 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON), répartis de la manière suivante :

- 64 000 mètres carrés de logements,
- 68 000 mètres carrés d'activités tertiaires implantées principalement le long du boulevard Vivier Merle,
- 8 000 mètres carrés d'équipements publics (groupe scolaire, crèche, salle associative).

Le projet urbain s'organise autour d'équipements structurants :

- un parc public d'une superficie de 5 000 mètres carrés comprenant une aire d'évolution sportive et des jeux pour enfants,
- des commerces de proximité, des établissements de restauration ou des activités de services.

La voie reliant l'avenue Félix Faure à la rue Abbé Boisard, dénommée rue Guillet, revêt un caractère d'ouvrage primaire. En prolongeant la rue Danton, elle assure une desserte inter-quartier dont le bénéfice dépasse les stricts besoins générés par la ZAC.

Le planning de réalisation de la rue Guillet est conditionné par les plannings de construction des bâtiments qui la bordent.

La Communauté urbaine a déjà réalisé les 2 tronçons sud de la rue Guillet entre la rue Faynel Duclos et la rue Abbé Boisard. Le tronçon nord de la rue Guillet entre l'avenue Félix Faure et la rue Faynel Duclos reste à réaliser.

L'autorisation de programme initiale de 640 000 € TTC a été consommée à hauteur de 537 000 € TTC pour les travaux réalisés sur les 2 tronçons sud de la rue Guillet.

Le coût estimé des travaux restant à réaliser s'élève à 453 000 € TTC hors assainissement. Le coût des travaux d'assainissement s'élève à 30 000 € HT.

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme complémentaire est donc nécessaire pour réaliser les travaux restant :

- 350 000 € TTC sur le budget principal,
- 30 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Les principaux dépassements du budget initial se justifient par une évolution des coûts de travaux entre la première estimation faite en 2003 et l'estimation réactualisée courant 2013. Par ailleurs, la réalisation de la voie en trois phases, liées à l'échelonnement des constructions le long de la rue Guillet, renchérit le coût des travaux (amenées et replis de chantiers multiples) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation du tronçon nord de la rue Guillet (entre l'avenue Félix Faure et la rue Faynel Duclos) conformément au programme d'équipements publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Buire à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06- Aménagements urbains, pour un montant de 380 000 € en dépenses à la charge du :

- budget principal, pour un montant de 350 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 346 049 € en 2014,
- . 3 951 € en 2015, sur l'opération n° 0P06O0761 ;

- budget annexe de l'assainissement pour un montant de 30 000 € HT en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 21 000 € en 2014,
- . 9 000 € en 2015, sur l'opération n° 2P06O0761.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 020 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.